



Commission  
des valeurs mobilières  
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N<sup>o</sup> : 2002-MC-2870

**NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 480944**

DOSSIER N<sup>o</sup> : 14901

Objet : TimberWest Forest Corp.  
Demande de visa

Vu la demande présentée le 17 septembre 2002;  
vu les articles 11, 14 et 19 de la Loi sur les valeurs mobilières;  
vu la partie 2 de la norme canadienne 44-101;  
vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le chef de Service du financement des sociétés octroie le :

visa pour le prospectus simplifié du 24 septembre 2002 de TimberWest Forest Corp. concernant le placement de débentures de premier rang à 7 % d'intérêt échéant le 1<sup>er</sup> octobre 2007 (non garanties) et pour un montant de 130 000 000 \$.

Le visa prend effet le 25 septembre 2002.

Le chef de Service du financement des  
sociétés,

*(s) Josée Deslauriers*  
Josée Deslauriers

CI/lb